

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 23 K0022

Reçu le 06/03/2023

Adresse des travaux :
14 RUE PLANCOU
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Clôture

Destinataire :

Madame PITIOT-CLÉMENT HÉLÈNE

**18 AVENUE Emmanuel Arnaud
34530 MONTAGNAC France**

**Objet : Classement sans suite
Décision tacite de rejet**

Madame,

Par lettres en date du 23/03/2023 et du 27/03/2023 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

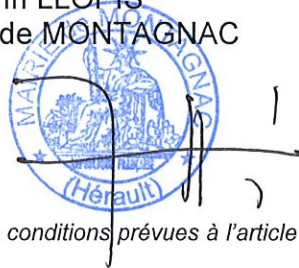
Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis de trois mois, soit avant le 23/06/2023. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 13 SEP. 2023

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)